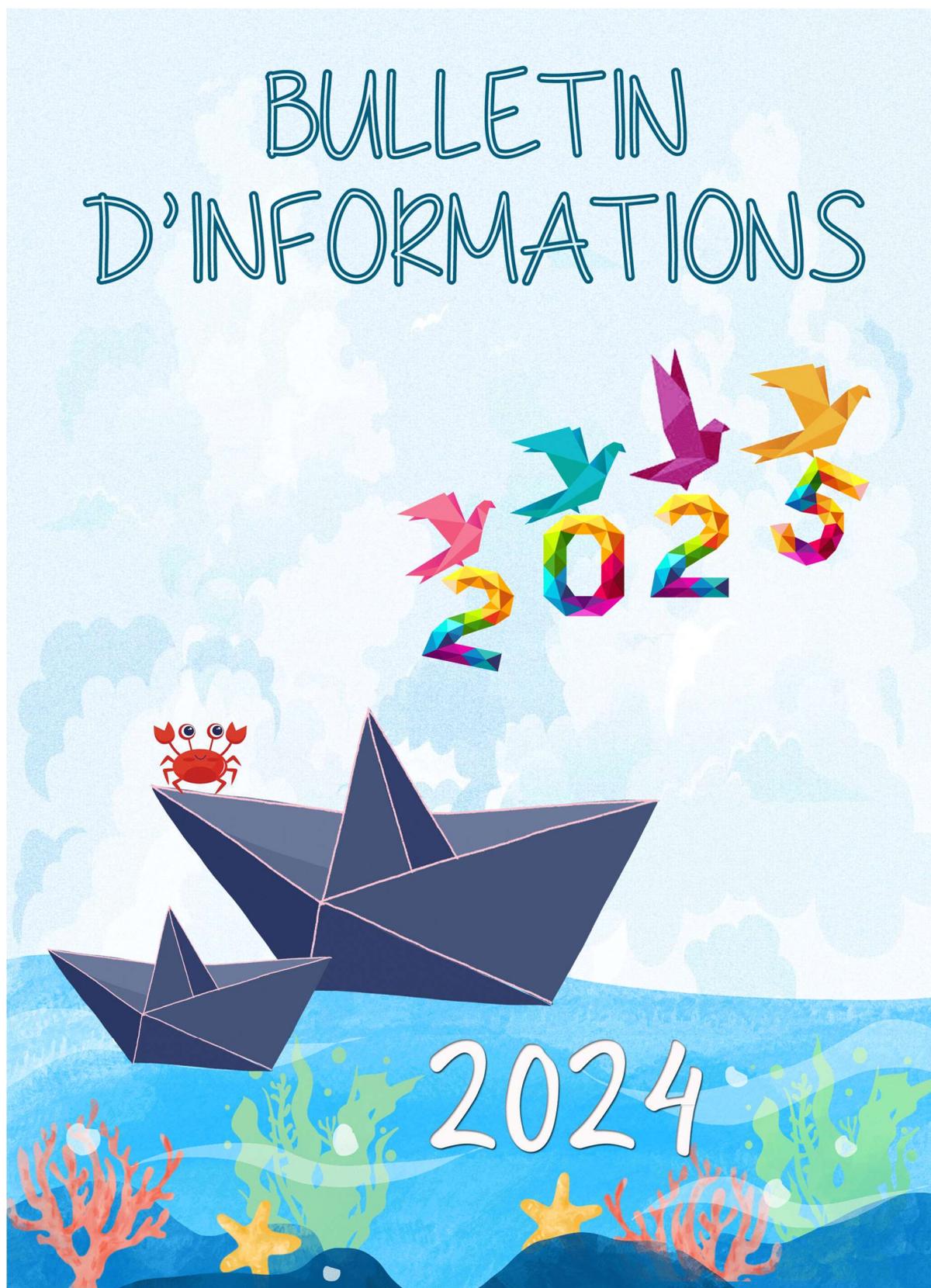


Cercle scolaire Bulle – Morlon

Etablissements de La Condémine – La Léchère – La Tour-de-Trême



Português – Shqip
www.bulle.ch/publications/96161



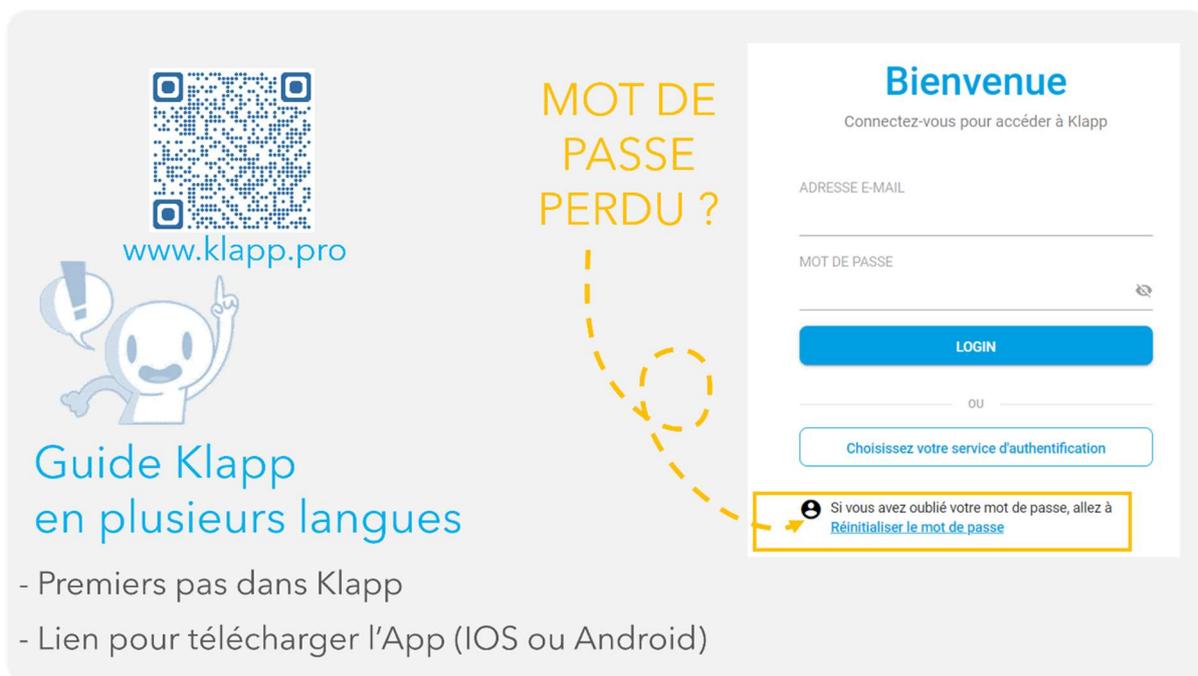
Communiquer avec l'école et la commune

KLAPP : communiquer avec l'enseignant, informer des absences, etc...

Afin de fournir un canal de communication sécurisé entre les parents et les enseignants, le logiciel KLAPP est un moyen facilement utilisable (smartphones, tablettes, ordinateurs Mac, Android), pour échanger sur les absences et sujets courants.

Il ne remplace pas le téléphone et/ou l'entretien pour les questions plus importantes ainsi que pédagogiques.

En cas de question sur votre accès, merci de vous référer aux informations ci-dessous :



www.klapp.pro

Guide Klapp en plusieurs langues

- Premiers pas dans Klapp
- Lien pour télécharger l'App (IOS ou Android)

MOT DE PASSE PERDU ?

Bienvenue
Connectez-vous pour accéder à Klapp

ADRESSE E-MAIL

MOT DE PASSE

LOGIN

ou

Choisissez votre service d'authentification

Si vous avez oublié votre mot de passe, allez à [Réinitialiser le mot de passe](#)



Calendrier scolaire annuel et horaires des jours spéciaux

22 ET 23 AOÛT : HORAIRES DES COURS PAR DEGRÉ

1H

Jeu 22 août : 13.40 - 15.20
Ven 23 août : 07.50 - 11.30

RDV dans la cour, près du panneau avec le nom de la classe et des enseignants.

Les parents peuvent accompagner leurs enfants auprès des enseignants, mais n'entrent pas dans les bâtiments.

2H

Jeu 22 août : 07.50 - 11.30
Ven 23 août : 13.40 - 15.20

RDV dans la cour, près du panneau avec le nom de la classe et des enseignants.

Les parents peuvent accompagner leurs enfants auprès des enseignants, mais n'entrent pas dans les bâtiments.

3H

Jeu 22 et ven 23 août :
école tout le jour

RDV dans la cour, près du panneau avec le nom de la classe et des enseignants.

Les parents peuvent accompagner leurs enfants auprès des enseignants, mais n'entrent pas dans les bâtiments.

4 à 8H

Jeu 22 et ven 23 août :
école tout le jour

Les élèves vont directement dans leur classe rejoindre leurs enseignants.

Des enseignants sont présents dans la cour pour accueillir et guider les élèves.

04 juillet 2025



DERNIER JOUR D'ÉCOLE : HORAIRE NON-STOP

Les élèves mangent avec les enseignants, l'école finit à 13h30.

Des informations seront envoyées par Klapp après la rentrée.

L'AES est ouvert comme d'habitude, horaires en page 14.

VACANCES, FÉRIÉS, CONGÉS OFFERTS

01 nov : Toussaint
08 déc : Immaculée Conception
29 mai : Ascension
30 mai : Pont de l'Ascension
09 juin : Lundi de Pentecôte
19 juin : Fête-Dieu
20 juin : Pont de la Fête-Dieu

TOTAL JOURS DE CLASSE 185

Vacances d'automne : 14 au 25 octobre 2024
Vacances de Noël : 23 déc 2024 au 03 jan 2025
Vacances de carnaval : 03 au 07 mars 2025
Vacances de Pâques : 18 avril au 02 mai 2025
Vacances d'été 2025 : 07 juillet au 27 août 2025

22 août 2024 = rentrée scolaire pour tous

2024 - AOÛT

Lun	5	12	19	26	
Mar	6	13	20	27	
Mer	7	14	21	28	
Jeu	1	8	15	22	29
Ven	2	9	15	23	30

2024 - SEPTEMBRE

Lun	2	9	16	23	30
Mar	3	10	17	24	
Mer	4	11	18	25	
Jeu	5	12	19	26	
Ven	6	13	20	27	

2024 - OCTOBRE

Lun	7	14	21	28	
Mar	1	8	15	22	29
Mer	2	9	16	23	30
Jeu	3	10	17	24	31
Ven	4	11	18	25	

2024 - NOVEMBRE

Lun	4	11	18	25	
Mar	5	12	19	26	
Mer	6	13	20	27	
Jeu	7	14	21	28	
Ven	1	8	15	22	29

2024 - DÉCEMBRE

Lun	2	9	16	23	30
Mar	3	10	17	24	31
Mer	4	11	18	25	
Jeu	5	12	19	26	
Ven	6	13	20	27	

2025 - JANVIER

Lun	6	13	20	27	
Mar	7	14	21	28	
Mer	1	8	15	22	29
Jeu	2	9	16	23	30
Ven	3	10	17	24	31

2025 - FÉVRIER

Lun	3	10	17	24
Mar	4	11	18	25
Mer	5	12	19	26
Jeu	6	13	20	27
Ven	7	14	21	28

2025 - MARS

Lun	3	10	17	24	31
Mar	4	11	18	25	
Mer	5	12	19	26	
Jeu	6	13	20	27	
Ven	7	14	21	28	

2025 - AVRIL

Lun	7	14	21	28	
Mar	1	8	15	22	29
Mer	2	9	16	23	30
Jeu	3	10	17	24	
Ven	4	11	18	25	

2025 - MAI

Lun	5	12	19	26	
Mar	6	13	20	27	
Mer	7	14	21	28	
Jeu	1	8	15	22	29
Ven	2	9	16	23	30

2025 - JUIN

Lun	2	9	16	23	30
Mar	3	10	17	24	
Mer	4	11	18	25	
Jeu	5	12	19	26	
Ven	6	13	20	27	

2025 - JUILLET

Lun	7	14	21	28	
Mar	1	8	15	22	29
Mer	2	9	16	23	30
Jeu	3	10	17	24	31
Ven	4	11	18	25	

Rentrée scolaire 2025/26 :
jeudi 28 août 2025

Horaires spécial non-stop : l'école finit à 13.30

Horaires et partage des responsabilités

La grille ci-dessous indique les horaires de début et de fin de cours par degré. Les élèves respectent le planning suivant :



Arrivée dans le bâtiment et mise en place



Elèves prêts. Les cours commencent

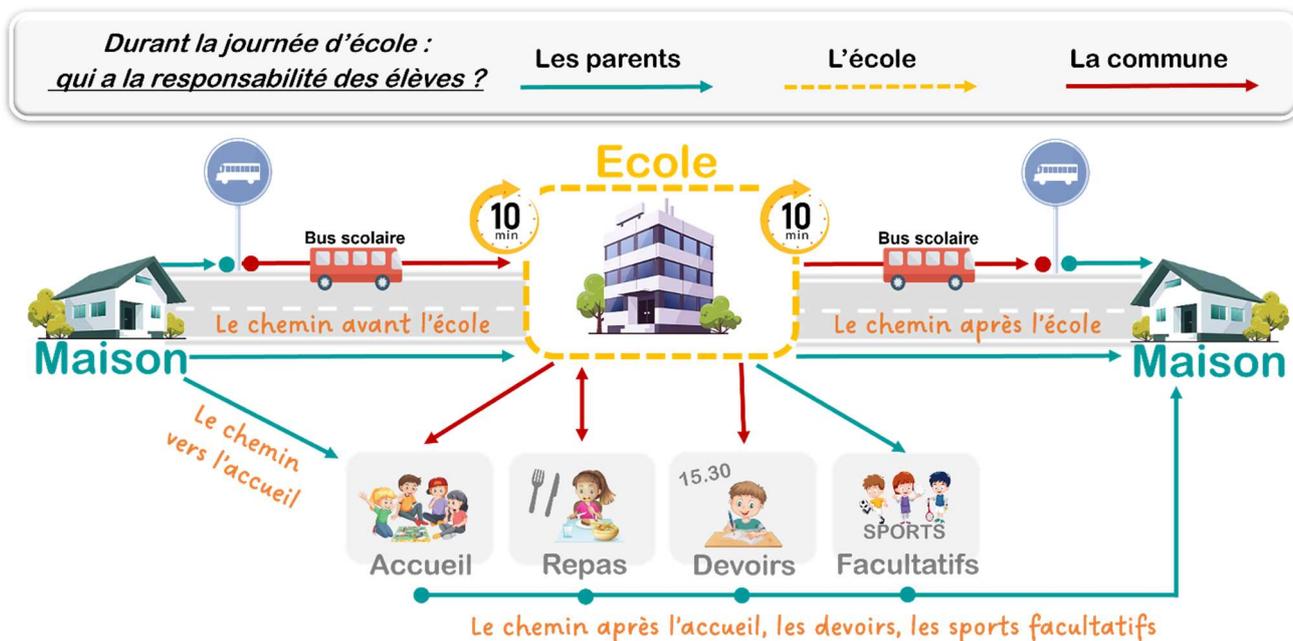


Une partie de la classe a les cours le mardi ou le jeudi, et congé la ½ de l'autre jour. Les parents sont informés avant la rentrée.

Pause pour tous les degrés dans la matinée

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^H	Matin	07.50 – 11.30	Congé	07.50 – 11.30	Congé	07.50 – 11.30
	Après-midi	Congé	Congé	Congé	13.40 – 15.20	Congé
2 ^H	Matin	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	Congé	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30
	Après-midi	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20	Congé	Congé	13.40 – 15.20
3 ^H	Matin	07.50 – 11.30	Alternance	07.50 – 11.30	Alternance	07.50 – 11.30
	Après-midi	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20	Congé	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20
4 ^H	Matin	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30
	Après-midi	13.40 – 15.20	Alternance	Congé	Alternance	13.40 – 15.20
5-8 ^H	Matin	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30
	Après-midi	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20	Congé	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20

A la fin des cours, les élèves quittent l'enceinte des établissements scolaires.
En cas d'absence, il est obligatoire de prévenir l'enseignant.
SANS ANNONCE D'ABSENCE LE SERVICE DES ÉCOLES OU LA POLICE LOCALE CONTACTENT LES PARENTS



Contacts scolaires et communaux

Chaque établissement est placé sous la direction d'un directeur d'Ecole Primaire (dirEP), garant de l'organisation et du fonctionnement de son site, incluant : la gestion administrative et pédagogique, la conduite du personnel, la qualité de l'enseignement et de l'éducation, ainsi que la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels il représente l'établissement. Il collabore étroitement avec les communes et le Service des écoles dans l'accomplissement des tâches.

DIRECTIONS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

<p>ÉTABLISSEMENT DE LA TOUR-DE-TRÊME Rue des Ecoles 4, 1635 La Tour-de-Trême</p> <p>026 919 49 81</p> <p>Mme Laurence CASTELLA Directrice de l'école primaire (dirEP)</p> <p>laurence.castella@edufr.ch</p>	<p>ÉTABLISSEMENT DE LA CONDÉMINE Rue de la Condémine 28, 1630 Bulle</p> <p>026 919 49 63</p> <p>Mme Sophie MOURA Directrice de l'école primaire (dirEP)</p> <p>sophie.moura@edufr.ch</p> <p>M. Serge GOBET, Adjoint serge.gobet@edufr.ch</p>	<p>ÉTABLISSEMENT DE LA LÉCHÈRE Ch. Abbé-Maignon 10, 1630 Bulle</p> <p>026 919 49 51</p> <p>M. Thierry BUERGISSER Directeur de primaire (dirEP)</p> <p>thierry.buergisser@edufr.ch</p> <p>M. Serge GOBET, Adjoint serge.gobet@edufr.ch</p>
--	---	--

CONTACTS ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

<p>ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LA TOUR-DE-TRÊME</p> <p>Mme Stéphanie STERN Responsable de site</p> <p>aes.bulle@bulle.ch 079 699 72 14</p>	<p>ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LA CONDÉMINE</p> <p>Mme Annalisa ROSINI Responsable de site</p> <p>aes.bulle@bulle.ch 079 699 72 07</p>	<p>ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LA LÉCHÈRE</p> <p>Mme Céleste VAZ RODRIGUES AMARO Responsable de site</p> <p>aes.bulle@bulle.ch 079 699 72 12</p>
--	--	--

CONTACTS COMMUNAUX

<p>SERVICE DES ÉCOLES DE BULLE MORLON</p> <p>Rue du Château-d'En-Bas 33, 1630 Bulle</p> <p>M. Christophe ALLAMAN Chef de service</p>  <p>servicedesecoles@bulle.ch 026 919 49 00</p>	<p>COMMUNE DE BULLE</p> <p>Grand-Rue 7, 1630 Bulle</p> <p>M. David SEYDOUX Vice-Syndic, Conseiller communal responsable du dicastère Enseignement et Formation</p> <p>secretariat@bulle.ch 026 919 18 00</p>	<p>COMMUNE DE MORLON</p> <p>Au Village 46, 1638 Morlon</p> <p>M. Patrick AUDEMARS Conseiller communal à Morlon, responsable du dicastère des écoles</p> <p>commune@morlon.ch 079 416 27 79</p>
---	---	--

CONTACTS DIVERS

<p>INSPECTORAT SCOLAIRE</p> <p>Route André-Piller 21 1762 Givisiez</p>  <p>inspectorat.scolaire@fr.ch 026 305 73 80</p>	<p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE BULLE - MORLON</p> <p>Rue de la Berra 54, 1630 Bulle</p> <p>M. Francesco MUSSO Président</p>  <p>apebullemorlon@gmail.com 078 748 65 94</p>	<p>CONSEIL DES PARENTS</p> <p><i>Il est composé de parents d'élèves, des directeurs des écoles primaires, des représentants du corps enseignants et des autorités communales.</i></p>  <p><i>Le rôle, les informations et la liste des membres du Conseil des parents sont disponibles via le code QR ci-dessus.</i></p>
--	---	---

Informations générales - divers

<p>ABSENCE (Selon art. 39 RLS)</p> 	<p>LORS D'ABSENCE, ENVOI D'UN MESSAGE KLAPP AU PLUS TARD 10MN AVANT L'ÉCOLE</p> <p>En cas d'absence MALADIE, ACCIDENT OU AUTRE MOTIF empêchant la présence à l'école, les parents ou personnes ayant la garde envoient un message Klapp à l'enseignant au plus tard 10 minutes avant le début de l'école.</p> <p>! Si un enfant est absent régulièrement 1 jour ou ½ jour durant l'année scolaire, un certificat médical peut être exigé par l'enseignant. → Si certificat non remis, la direction de l'école transmettra un rapport d'absence à la préfecture.</p> <p><u>En cas d'absence prolongée, les parents informent l'enseignant.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maladie + de 4 jours de classe = CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE - Week-end, congés et vacances non comptés dans les 4 jours <p> Accès à Klapp via ce QR code </p>			
<p>RDV MÉDICAUX</p> 	<p>LES ABSENCES POUR RENDEZ-VOUS MÉDICAUX SONT A ANNONCER A L'ENSEIGNANT PAR KLAPP</p> <p>Les rdvs médicaux sont fixés si possible hors du temps scolaire.</p> <p><u>Les parents informent l'enseignant par KLAPP dès que le rendez-vous est connu.</u></p> <p> Accès à Klapp via ce QR code </p>			
<p>JOURS JOKER (Selon art. 36a LS)</p> 	<p>LES PARENTS PEUVENT DEMANDER AU MAXIMUM 4 DEMI-JOURS JOKER</p> <p>Les jours peuvent être cumulés, mais pas reportés sur l'année suivante.</p> <p><u>Ils ne peuvent pas être pris :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le 1^{er} jour d'école - lors des activités scolaires définies à l'art. 33 du RLS - durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale <p><u>La direction de l'école peut définir d'autres occasions où un jour joker ne peut être pris.</u></p> <p>LORS D'ABSENCE NON JUSTIFIÉE, LA DIRECTION DE L'ÉCOLE PEUT LIMITER OU REFUSER L'UTILISATION DES JOURS JOKERS.</p> <p>Les parents sont responsables des congés demandés et du suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.</p> <p>! DEMANDE VIA KLAPP A L'ENSEIGNANT AU MOINS 1 SEMAINE AVANT LE CONGÉ SOUHAITÉ</p> <p> Accès à Klapp via ce QR code </p>			
<p>DEMANDE CONGÉ SPÉCIAL (Selon Art. 37 RLS)</p> 	<p>¹ UN CONGÉ PEUT ÊTRE OCTROYÉ POUR DES MOTIFS JUSTIFIÉS. SEULS DES MOTIFS DÛMENT ATTESTÉS PEUVENT L'EMPORTEUR SUR L'OBLIGATION DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE, TELS QUE :</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="494 1657 670 1736">a) Evènement familial important</td> <td data-bbox="734 1657 1037 1736">b) Fête religieuse importante ou pratique d'un acte religieux important</td> <td data-bbox="1077 1657 1436 1736">c) Evènement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement</td> </tr> </table> <p>² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, aucun congé n'est accordé : juste avant/après les vacances scolaires ou un jour férié.</p> <p>Art. 38 (RLS) ¹ La demande de congé est présentée par écrit à la direction de l'école, motivée le cas échéant avec pièce justificative, avec signature des parents.</p> <p><u>La demande est transmise à la direction de l'école 3 semaines avant le congé souhaité, ou dès connaissance du motif selon la situation.</u></p> <p> Formulaire de demande de congé via QR code </p>	a) Evènement familial important	b) Fête religieuse importante ou pratique d'un acte religieux important	c) Evènement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement
a) Evènement familial important	b) Fête religieuse importante ou pratique d'un acte religieux important	c) Evènement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement		

Informations générales - divers

<p>DÉMÉNAGEMENT + CHANGEMENT D'ÉCOLE</p> 	<p>EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT, AVERTIR :</p> <table border="0"><tr><td>Enseignants Par email ou téléphone</td><td>Service des écoles servicedesecoles@bulle.ch</td><td>Contrôle des habitants contrôle.habitant@bulle.ch</td></tr></table> <p>+ SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT TERMINE L'ANNÉE SCOLAIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT :</p> <p>Faites une demande (email ou poste) avant de déménager à :</p> <table border="0"><tr><td> Inspectorat scolaire Route André-Piller 21 1762 Givisiez</td><td> inspectorat.scolaire@fr.ch</td></tr></table> <p>Une décision vous sera donnée par l'Inspectorat scolaire.</p>	Enseignants Par email ou téléphone	Service des écoles servicedesecoles@bulle.ch	Contrôle des habitants contrôle.habitant@bulle.ch	 Inspectorat scolaire Route André-Piller 21 1762 Givisiez	 inspectorat.scolaire@fr.ch
Enseignants Par email ou téléphone	Service des écoles servicedesecoles@bulle.ch	Contrôle des habitants contrôle.habitant@bulle.ch				
 Inspectorat scolaire Route André-Piller 21 1762 Givisiez	 inspectorat.scolaire@fr.ch					
<p>OBJETS TROUVÉS</p> 	<p>LES OBJETS TROUVÉS A L'ÉCOLE ET DANS LES SALLES DE GYM PEUVENT ÊTRE RÉCLAMÉS AUPRÈS DES CONCIERGES</p> <table border="0"><tr><td> CONDÉMINE 026 919 49 63 suivi du 3</td><td>LÉCHÈRE 026 919 49 51 suivi du 3</td><td>TOUR-DE-TRÈME 026 919 49 81 suivi du 3</td></tr></table> <p>LES ÉLÈVES LAISSENT LE MINIMUM D'AFFAIRES DANS LES VESTIAIRES ET LES CORRIDORS.</p> <p>Ils sont responsables de leurs objets personnels.</p>	 CONDÉMINE 026 919 49 63 suivi du 3	LÉCHÈRE 026 919 49 51 suivi du 3	TOUR-DE-TRÈME 026 919 49 81 suivi du 3		
 CONDÉMINE 026 919 49 63 suivi du 3	LÉCHÈRE 026 919 49 51 suivi du 3	TOUR-DE-TRÈME 026 919 49 81 suivi du 3				
<p>COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)</p> 	<p>POUR LES ENFANTS DONT LA LANGUE 1ÈRE (DU PÈRE OU DE LA MÈRE) EST DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉCOLE</p> <p>Des cours sont organisés par les communautés (ambassade, association) pour permettre le maintien et l'évolution des connaissances et compétences dans leur langue 1^{ère} et culture d'origine.</p> <p><u>Les cours sont facultatifs et hors temps scolaire.</u></p> <p>L'enseignant LCO organise le calendrier. Une attestation de cours est notée dans le bulletin scolaire.</p> <p> Informations disponibles auprès de l'enseignant titulaire de l'élève ou via ce QR code.</p> 					
<p>LOGOPÉDIE PSYCHOLOGIE PSYCHOMOTRICITÉ</p> 	<p>POUR AVOIR UN SOUTIEN DES SERVICES DE LOGOPÉDIE - PSYCHOLOGIE - PSYCHOMOTRICITÉ</p> <p>Les parents adressent une demande, si possible avec la collaboration de l'enseignant.</p> <p>Le cas échéant, ils bénéficient des conseils des professionnels intervenant auprès de l'élève pour formuler leur demande.</p> <p>La direction de l'école est informée par les services concernés de la décision prise pour l'élève.</p> <p> Procédure et informations pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire via ce QR code</p> 					

Travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS)



Le TSS : le travail social scolaire a pour but de soutenir l'école dans la détection précoce, la prise en charge et le soutien dans des problématiques sociales et des comportements qui mettent en danger l'intégration scolaire des élèves et péjorent le climat scolaire, dont les conditions d'enseignement.

Nous offrons un espace d'écoute pour tous les élèves et accompagnons au mieux les parents dans le lien avec l'école.

« Les élèves peuvent venir vers un TSS librement ou à la suite d'une demande des parents, du corps enseignant ou de la direction. L'intervention du travail social scolaire est prévue à l'article 19 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS ; RSF 411.0.11). »

NOUS OFFRONS UN ESPACE D'ÉCOUTE POUR TOUS LES ÉLÈVES ET ACCOMPAGNONS AU MIEUX LES PARENTS DANS LE LIEN AVEC L'ÉCOLE.



POUR QUI



- Les élèves
- Les enseignants
- La direction d'école
- Les parents

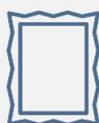


UNE ACTION BASÉE SUR 3 PILIERS



1. La prévention
2. Le conseil
3. L'intervention

CONDITIONS - CADRE DU TSS



- Accès direct et aisé (présence régulière)
- Indépendance structurelle favorisant la confiance (le TSS n'est pas un enseignant)
- Confidentialité (code de déontologie et protection des données)

PARTICULARITÉS DU TSS



- Avoir du temps à disposition pour des démarches plus complètes
- Être un lien avec un maximum de personnes et de structures internes (direction, enseignants, logopédistes, enseignants spécialisés) et externes (services sociaux, justice de paix, service de l'enfance et de la jeunesse, justice des mineurs, classe relais, etc...)
- Créativité

CONDÉMINE

Maud UMIGLIA-MARENA



	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A.-midi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

maud.umiglia-marena@edufr.ch

026 919 49 65

CONDÉMINE

Joana FAUSTINO



	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Matin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
A.-midi	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

joana.faustino@edufr.ch

026 919 49 62

TOUR-DE-TRÈME

Marion PYTHOUD



	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
A.-midi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

marion.pythoud@edufr.ch

026 919 49 78

LÉCHÈRE

Guy BARRAS



	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Matin	<input checked="" type="checkbox"/>				
A.-midi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

guy.barras@edufr.ch

026 919 49 56

Fournitures scolaires, subventions communales



L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleur et gommes.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

1-2^H

: Les parents recevront un courrier de l'enseignant indiquant le matériel à fournir pour l'année scolaire.

3-8^H

: La liste ci-dessous indique le matériel qu'il est nécessaire de fournir à leur enfant pour l'année scolaire.

Effets personnels

- Chaussons
- Chaussures pour la salle de sport ou chaussettes antidérapantes
- Sac d'école
- Trousse à crayons
- Doublures et étiquettes pour les livres et les cahiers

Pour le sport

- Chaussures pour la salle de sport
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Tenue pour la natation
- Tenues adaptées aux différents sports

Pour les activités créatrices

- Tablier

Equipement particulier

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2^H
- Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
- Articles de soins personnels et d'hygiène

VILLE DE
BULLE

SUBVENTIONS COMMUNALES

Des subventions pour le dentiste scolaire, les devoirs surveillés et l'accueil extrascolaire peuvent être demandées auprès du Service des finances de Bulle.



DENTISTE
SCOLAIRE



DEVOIRS
SURVEILLÉS



ACCUEIL
EXTRASCOLAIRE



Les conditions et le formulaire de demande sont disponibles :

- Via ce QR code ou sur le site de la Ville de Bulle : www.bulle.ch/prestations/49121
- Auprès du Service des écoles : servicedesecoles@bulle.ch / 026 919 49 00

Charte internet des écoles du Cercle scolaire Bulle-Morlon

À l'école, l'accès à Internet est, en principe, réservé aux projets et travaux scolaires.

Je demande l'autorisation à mon enseignant pour d'autres usages.



Ce que je dis ou fais dans la cour ne dure qu'un instant ; ce que je dis ou fais sur Internet constitue au fil du temps mon « identité numérique » et risque de durer pour toujours.

Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j'utilise ou bien je produis mes propres documents.



Je ne révèle pas mes informations personnelles ni celles de mes amis (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo, vidéo) à des personnes que je rencontre dans l'environnement Internet.



La publication de photos ou de vidéos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord ; les noms d'élèves ne peuvent en aucun cas figurer avec leur photo sur un site scolaire.

De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur ; je ne peux pas en disposer librement.

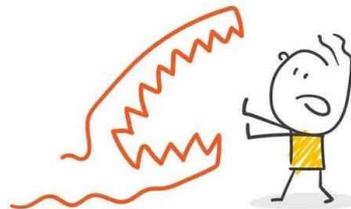


Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.



Si je suis harcelé par le biais des réseaux (injures, humiliations, menaces, exclusion...), j'en parle à un adulte de confiance. Le cyberharcèlement est punissable par la loi.

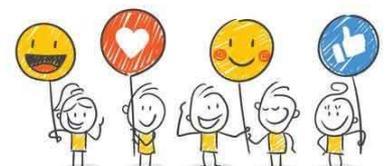
Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.



Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires ou de la pornographie sur le web (réseaux sociaux, livres d'or, blogs) ou encore par le biais du téléphone portable. La diffusion et le stockage de telles données sont également prohibés.



J'utilise les outils de communication de manière responsable : je respecte les règles de bienséance et je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu.



Utilisation des écrans

Force est de constater que les enfants passent de plus en plus de temps devant les écrans. Les émissions télévisées, les réseaux sociaux, les jeux vidéo, etc... sont de plus en plus consommés par les enfants, et ce, dès leur plus jeune âge.

Les enseignants et le personnel médical constatent une augmentation préoccupante du manque de motivation, d'inattention, de fatigue, d'énerverment et de comportements déviants liés à la consommation excessive d'écrans.

Il est essentiel de restreindre l'exposition aux écrans, et de **respecter l'âge légal** des jeux et divertissements utilisés par vos enfants.

<p>Avant 3 ans L'enfant a besoin de découvrir avec vous ses sensorialités, et ses repères.</p> <p>Jouez, parlez, arrêtez la TV</p>	<p>De 3 à 6 ans L'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels</p> <p>Limitez les écrans, partagez-les, parlez-en en famille</p>	<p>De 6 à 9 ans L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social</p> <p>Créez avec les écrans, expliquez-lui internet</p>	<p>De 9 à 12 ans L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde</p> <p>Apprenez-lui à se protéger et à protéger ses échanges</p>	<p>Après 12 ans Il s'affranchit de plus en plus des repères familiaux</p> <p>Restez disponibles, il a encore besoin de vous</p>
--	---	--	---	---

S. Tisseron
<https://www.3-6-9.org/>



Soutient l'éducation ludique par le numérique

UN ECRAN... DES REPERES

A chaque nouvelle session, annoncer dès le départ le temps d'écran autorisé

Tranche d'âge	Durée	Contenu	Ensemble	Dialogue	Contrôle
9 - 12 ans	Dissocier temps d'écran distractif et temps d'écran éducatif .	1. Convenir ensemble des programmes et applications autorisées . 2. Autoriser ou non internet et l'accompagner .		1. S'intéresser à ses activités sur écran. 2. Sensibiliser aux risques d'internet (images, sexe, violence, etc...).	Paramétrer un contrôle parental .
6 - 9 ans	Dissocier temps d'écran distractif et temps d'écran éducatif .	1. Choisir ensemble les programmes TV . 2. Choisir ensemble les apps éducatives et les apps ludiques .	Jouer ensemble aux applications.	L'enfant raconte son jeu.	Paramétrer un contrôle parental .
3 - 6 ans	Session de 20 minutes maximum.	Apps interactives : éveil aux chiffres et aux lettres, création, logique et livres interactifs .	Jouer ensemble aux applications.	Echanger sur le jeu réalisé.	
Avant 3 ans	Session de 10 minutes maximum.	Apps interactives : éveil, création, logique .	Jouer ensemble aux applications.	Echanger sur le jeu réalisé.	

Source : Affiche - Apprendre les écrans et grandir - 3 - 6 - 9 - 12 de Serge Tisseron. Attention ces repères sont indicatifs. Il reste de la responsabilité des parents et éducateurs de les adapter en fonction du degré de maturité de chaque enfant.

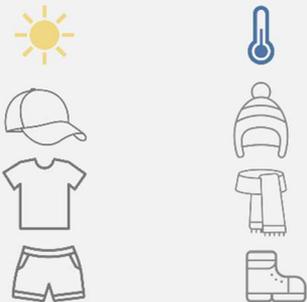
Sport à l'école

Diverses activités sportives sont organisées durant l'année, en fonction du degré de l'élève et de la saison. Le planning et les horaires des activités sont communiqués par les Maîtres de sport les jours qui suivent la rentrée.

EQUIPEMENT ET BIEN-ÊTRE DANS LA PRATIQUE DU SPORT

Il est important d'avoir des tenues adaptées aux activités et à la météo. De même, la douche est obligatoire après le sport. Ci-dessous la recommandation des Maîtres de sport

DOUCHE OBLIGATOIRE  +  + 

SPORT EN SALLE 	PISCINE 	SPORT EXTÉRIEUR 
 <p>Semelle qui ne marque pas le sol *</p> 	<p>Interdit</p>  <p>Verrues Verrugas Lythet +  Chaussette caoutchouc obligatoire</p>	<p>Selon météo</p> 

* Pour les activités en salle, les élèves doivent avoir des chaussures « indoor » qui ne marquent pas les sols des salles de sport. (Source : www.realsport.ch/fr/news/chaussure-de-sport-pour-salle-de-gym)



Les sports facultatifs sont réservés aux élèves de 3 à 8^H.

Leur but est de faire découvrir gratuitement différents sports aux élèves, par le biais de 1 activité par semestre.

Les parents pourront ensuite contacter les sociétés locales qui donnent les cours afin d'inscrire leur enfant au cours payant.



Inscriptions sur internet uniquement :



ou



<https://smartpack-bulle.syslog.ch>



En août et en janvier, le Service des écoles envoie aux parents par Klapp la liste des activités, les conditions de participation et les dates d'inscriptions.



Par sécurité, l'âge et le nombre de participants sont définis par le moniteur pour chaque cours : aucune dérogation possible.



Il n'est pas possible d'aller à l'accueil extrascolaire après les sports facultatifs. L'élève rentre à la maison sous la responsabilité des parents.

Devoirs surveillés

Lisez le Règlement
(sous "Documents")



Le service des devoirs surveillés est destiné aux élèves de 3^è à 8^è.

Les surveillants se mettent à disposition pour répondre aux éventuelles questions, vérifient que les exercices ont été accomplis et signalent ce qui n'a pas encore été effectué.

Ils ne sont pas tenus de corriger les devoirs.

La surveillance des devoirs ne correspond en aucun cas à un cours d'appui ou de rattrapage.



L'élève ne va pas à l'accueil extrascolaire après les devoirs surveillés : il rentre à la maison sous la responsabilité des parents.



Inscriptions sur internet uniquement :



ou



smartpack-bulle.syslog.ch

Les parents reçoivent une information via Klapp en août et en janvier annonçant l'ouverture des inscriptions.

Période des devoirs : du 09 septembre 2024 au 26 juin 2025

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	15.30 - 16.30	15.30 - 16.30	✗	15.30 - 16.30	✗

Inscription à faire 1x à la rentrée, valable toute l'année scolaire

L'inscription faite en août/sept engage l'élève à suivre les devoirs durant toute l'année scolaire.

Annulation : par lettre ou email à l'attention du Service des écoles, au plus tard le 10 janvier 2025.

En cas d'arrêt des devoirs surveillés en cours de période, celle-ci sera entièrement facturée.



Peut-on s'inscrire après la date limite ?

Oui : pour le 2^{ème} semestre uniquement.
Les parents reçoivent un courrier en janvier avec les informations pour s'inscrire.

Accueil extrascolaire (AES) – conditions et horaires



Les communes de Bulle et Morlon organisent un accueil extrascolaire sur chaque site scolaire afin de faciliter votre organisation familiale. Ils accueillent les élèves de 1H à 8H du Cercle scolaire Bulle-Morlon et des classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère (CENSG)

L'AES est ouvert, le mercredi compris, **selon le calendrier scolaire en page 3**.
Selon agenda ci-dessous, il est également ouvert certaines semaines des vacances scolaires.



Ce service est payant et soumis à une taxe d'inscription, non remboursable, de CHF 50.- par enfant.
Les conditions de placement ainsi que le règlement général sont disponibles, section « Documents », via ce QR code

Horaires d'ouverture des plages AES

	Lève-Tôt	Matinée	Bulle d'Air	Après-Midi	Couche-Tard 1	Couche-Tard 2
	06.30 – 07.50	07.50 – 11.30	11.30 – 13.30	13.30 – 15.20	15.20 – 17.30	15.20 – 18.30
LUNDI	✓	FERMÉ	✓	✓	✓	✓
MARDI	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MERCREDI	✓	✓	✓	✓	✓	✓
JEUDI	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VENDREDI	✓	FERMÉ	✓	✓	✓	✓

Ouvertures durant les vacances scolaires :



- Inscriptions à la journée ou ½ journée
- Transport sous responsabilité parentale
- Places limitées !



Accueil extrascolaire (AES) – sites, contacts et subventions

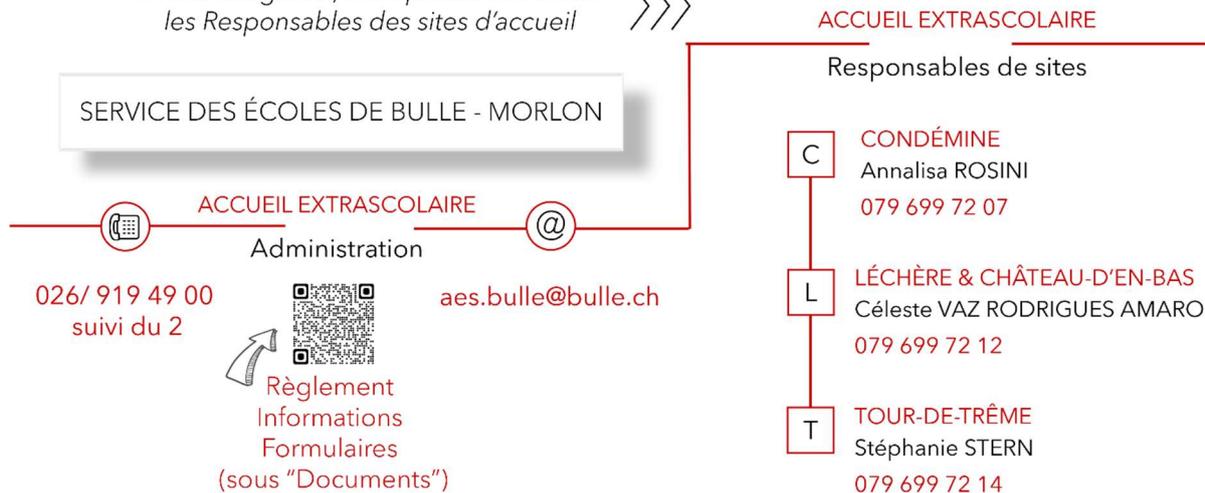
L'accueil extrascolaire est réparti au sein des différentes écoles.

L'AES de Morlon fait partie de l'école de la Condémine ; ses locaux sont dans le bâtiment de l'école primaire de Morlon.

Il est ouvert à midi chaque : lundi – mardi – jeudi – vendredi.

Les placements, annulations et modifications pour tous les sites AES sont à annoncer au Service des écoles dans le respect des délais mentionnés dans le règlement AES : www.bulle.ch/servicescommunaux/24209 ou QR code ci-dessous.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter
les Responsables des sites d'accueil >>>



le maestro

Dès la rentrée 24/25, le guichet virtuel «le maestro» entre en fonction.

CI-DESSOUS LES MOYENS DE CONTACT SELON LE BESOIN :

GUICHET VIRTUEL

[www](http://www.bulle.lemaestro.ch) le maestro 

<https://bulle.lemaestro.ch>

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

 026/ 919 49 00
suivi du 2

aes.bulle@bulle.ch  www.klapp.mobi

- Demander un placement pour votre/vos enfant(s)
- Modifier certaines de vos données (peut nécessiter une validation)
- Télécharger des documents tels que les contrats de garde, à terme vos attestations de garde pour les impôts

- Annulations
- Absences
- Maladies
- Retards
- Demandes de dépannages
- Envoi des présences mensuelles pour les irréguliers

SUBVENTIONS COMMUNALES

Des subventions pour l'accueil extrascolaire peuvent être accordées aux familles, sur leur demande.

Le formulaire de demande et les barèmes sont disponibles via ce QR code (sous « Documents »).
Ou auprès du Service des écoles : servicedesecoles@bulle.ch / 026 919 49 00



Prévention et promotion de la santé

L'infirmière scolaire effectue des 1^{ers} secours, de la prévention et de la promotion de la santé.

Elle offre une aide dans la prise en charge de maladies chroniques, un accompagnement pour les élèves, leur famille et les enseignants.



Véronique ST-GERMAIN

026 919 49 08

veronique.st-germain@bulle.ch

Service des écoles
Rue du Château-d'En-Bas 33
1630 Bulle

FICHE DE SANTÉ NOUVEAUX ÉLÈVES

1-8H UNE FICHE SANTÉ CONFIDENTIELLE EST ENVOYÉE AUX NOUVEAUX ÉLÈVES, A COMPLÉTER :

- Noter les allergies et/ou maladies
- Valider ou refuser la préautorisation à donner certains médicaments par l'infirmière scolaire lors de 1^{ers} secours
- Valider ou refuser que les informations de santé soient données aux enseignants de l'élève et à l'AES si besoin



BILAN ET CONTRÔLE DE SANTÉ SCOLAIRE

1H BILAN DE SANTÉ PRÉSCOLAIRE A FAIRE CHEZ LE PÉDIATRE DE L'ÉLÈVE

(selon document reçu par la poste en janvier 2024) A RENVOYER A : [✉veronique.st-germain@bulle.ch](mailto:veronique.st-germain@bulle.ch)

7H CONTRÔLE DE SANTÉ A FAIRE :

- Option 1 : chez le pédiatre de l'élève, **avec signature de la carte santé jaune** à retourner à l'infirmière scolaire
Option 2 : à l'école, gratuitement, avec le médecin scolaire

Prestations organisées durant l'année, selon degrés :

2^H ■ Intervention en éducation sexuelle par le Centre fribourgeois de santé sexuelle.

4^H ■ Examen de la vue par un opticien de la région.

5^H ■ Prévention des verrues chez les élèves qui auront les cours de piscine.

6^H ■ Intervention en éducation sexuelle par le Centre fribourgeois de santé sexuelle.

7^H ■ Intervention du chargé de prévention auprès de la Brigade des Mineurs concernant la prévention des délits.

8^H ■ Intervention en éducation sexuelle par le Centre fribourgeois de santé sexuelle.

■ Intervention de Cipret-Tabac pour la prévention du tabagisme.

1^H à 8^H ■ Contrôle chez le dentiste scolaire ou dentiste privé.
■ Prophylaxie dentaire (prévention des caries et de l'hygiène buccale).
■ Prévention et contrôle des poux.

Service de la jeunesse, ludothèque, bibliothèques scolaires



Rue du Marché 10, Bulle
info@ludothèque-gruyere.ch

Tél. 026 919 52 78

LUDOTHÈQUE DE LA GRUYÈRE

La ludothèque de la Gruyère met à votre disposition plus de 1800 jeux et jouets (éducatifs, d'éveil, de hasard, d'adresse, de stratégie, de construction, d'imitation, etc...), à des tarifs très favorables.

Nos ludothécaires partagent la passion du jeu et son monde merveilleux qui favorise le contact, la communication, la compréhension, et encore bien d'autres valeurs humaines fondamentales !

Elles vous accueillent et vous conseillent lorsque vous êtes à la recherche d'activités ludiques ou d'un jeu qui correspond à une attente particulière.

Horaires d'ouverture : Sur rdv uniquement via le site www.ludothèquegruyere.ch

SERVICE ENFANCE - JEUNESSE DE BULLE (SEJB)

La promotion du développement harmonieux des enfants et des jeunes est la mission principale du Service de l'enfance et de la jeunesse Bulle.

Dans un cadre garanti par des professionnels à l'écoute des besoins exprimés, le SEJB contribue à développer l'estime de soi, la créativité et la prise de responsabilité, en favorisant l'intégration et la vie sociale des enfants et des jeunes.

Le centre d'animation reçoit les enfants de 6 à 10 ans le mercredi après-midi pour des activités. Il ouvre également ses portes les soirs de la semaine après l'école (16h-18h30) ainsi que le samedi après-midi aux jeunes de 10 à 18 ans.

Rue du Marché 16, 1630 Bulle

sjb@bulle.ch

Tél. 026 913 86 44

<https://jeunesse-bulle.ch>



BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Bienvenue dans les bibliothèques du cercle scolaire Bulle - Morlon !

Grâce à nos **25'000 livres jeunesse** (BD, romans, mangas, albums, magazines, boîtes à histoires, documentaires) les enfants trouvent leur bonheur lorsqu'ils sont de passage dans l'une de nos bibliothèques, que ce soit avec leur classe ou leurs parents.

Nous proposons également des livres dans 8 autres langues, en plus du français.

Nous organisons de nombreuses animations pour les classes et une multitude d'activités extrascolaires tout au long de l'année. Bien plus qu'une simple collection de livres, la bibliothèque de Bulle offre aux plus jeunes un univers riche en connaissances, en émotions et en divertissements.

- L'abonnement est personnel et gratuit pour les élèves et les enseignants.
- Les enfants peuvent emprunter jusqu'à 8 livres pour une durée d'un mois.
- Le formulaire d'inscription est disponible à la bibliothèque ou auprès des enseignants ; il doit être signé par un parent.
- Les enfants peuvent également utiliser leur carte dans le cadre familial.
- Les livres empruntés durant le temps scolaire sont sous la responsabilité des parents.
- Les conditions sont disponibles ici : www.musee-gruerien.ch/bibliotheque-de-bulle .

CONDÉMINE - Musée gruérien

026 916 10 10

bibliotheque@bulle.ch

MAR-JEU-VEN : 10h00-12h00 / 13h30-18h00

MER : 10h00-12h00 / 13h30-20h00

SAM : 10h00-17h00

DIM : 13h30-17h00

Ouverte durant les congés scolaires

Bibliothèque principale
également ouverte au grand public.

TOUR-DE-TRÊME - Lec'Tour

026 919 49 77

lectour@bulle.ch



LUN-MAR : 13h30-16h00

MER-JEU : 08h00-12h00

Fermée durant les congés scolaires

Bibliothèque réservée
aux élèves du site de la Tour-de-Trême.

LÉCHÈRE - Libellule

026 919 49 58

libellule@bulle.ch



LUN-MAR : 13h30-16h00

MER-JEU : 08h00-12h00

Fermée durant les congés scolaires

Bibliothèque réservée
aux élèves du site de la Léchère.

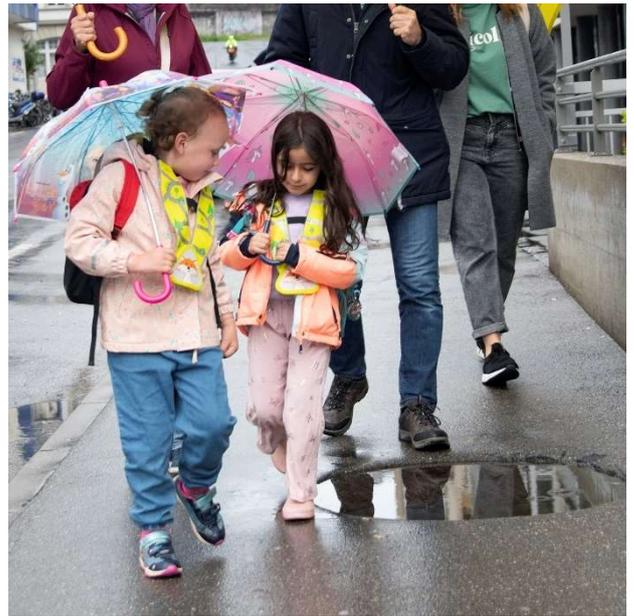
Pedibus – se rendre à pied à l'école

Le Pedibus est un système d'accompagnement à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !



Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ?
C'est le moment d'agir, contactez-nous : fribourg@pedibus.ch

Avantages du Pedibus :



Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants



Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école



Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes



Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique



Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



Journée internationale à pied à l'école 2024

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe
et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir



NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.



A pied, c'est mieux !

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis
- Le port du casque est fortement recommandé
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :

- Utilisez les places de stationnement prévues
- Arrêtez-vous complètement au passage piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires
- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ...

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants



Aidez-nous à protéger vos enfants !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Mobul, itinéraires pédestres, patrouilleurs et accompagnateurs



TRANSPORTS PUBLICS (Changement des horaires dès le 09.12.2024)

Les transports publics Mobul permettent également de relier les établissements scolaires.

Les titres de transport Mobul ainsi que les horaires des lignes sont disponibles sur internet : www.mobul.ch.

Des bus scolaires payants desservent également les établissements du Cercle Bulle-Morlon.

Les places sont attribuées **en priorité aux élèves de 1^H à 4^H**. Détails en pages 22 à 23 de ce bulletin d'informations.

Elèves de 7^H - 8^H habitant MORLON :

L'école de Morlon n'ayant actuellement pas de classe de ces degrés, les élèves concernés sont scolarisés dans l'établissement de la Condémine, à Bulle. Afin de s'y rendre, **un abonnement Mobul est fourni gratuitement par la Commune de Morlon**.

La demande doit être adressée au secrétariat communal de Morlon : commune@morlon.ch ou 026 912 38 30

ITINÉRAIRES PÉDESTRES PRÉCONISÉS



Se rendre à l'école à pied, lorsque cela est possible, est un moment de partage et de découvertes pour les enfants !

Etablis en lien avec les autorités compétentes, des itinéraires piétonniers sont préconisés afin de rejoindre les sites scolaires.

Les plans de ces itinéraires sont disponibles via le code QR ci-contre

Itinéraires



PATROUILLEURS SCOLAIRES : ZONES ET HORAIRES

Les patrouilleurs sont formés par les instructeurs de la circulation de la police locale et cantonale. Ils aident les élèves à traverser la route aux abords des établissements scolaires.



CONDÉMINE

Rue St-Denis + Rue de Gruyères

07.25 à 07.55 / 13.05 à 13.35
11.30 à 11.55 / 15.20 à 15.55

Route de Morlon

07.15 à 07.50 / 13.00 à 13.30
11.30 à 11.55 / 15.20 à 15.50

LÉCHÈRE

Rue du Château-d'En-Bas

07.25 à 07.55 / 13.10 à 13.40
11.25 à 11.55 / 15.15 à 15.45

ACCOMPAGNATEURS SCOLAIRES : ZONES ET HORAIRES

Ils accompagnent les élèves entre l'arrêt de bus de l'école de La Léchère vers le bâtiment de Dardens, et du bâtiment de Dardens vers l'arrêt de bus de La Léchère.



LÉCHÈRE

Arrêt scolaire Léchère → Dardens

07.25 à 07.55 et 13.05 à 13.30

Dardens → arrêt scolaire Léchère

11.25 à 11.50 et 15.20 à 15.50

Arrêt scolaire Repou → CEB33

07.35 à 07.40 et 13.25 à 13.30

CEB33 → arrêt scolaire Repou

11.30 à 11.35 et 15.25 à 15.35

Transport avec véhicules privés lors d'activités scolaires

Conseil communal

Aux parents des élèves des écoles
primaires et enfantines du cercle
scolaire de Bulle - Morlon

Bulle, avril 2024
N/réf. : service des écoles
Classement : E-1-6

Information importante concernant le transport d'enfants avec des véhicules privés dans le cadre d'activités scolaires

Chers parents,

Il n'est pas rare qu'il faille transporter en voiture les enfants depuis le bâtiment scolaire jusqu'au pied des pistes de ski ou de luge, au musée etc. ainsi que pour le retour à bon port.

Votre aide nous est précieuse, nous permettant ainsi d'offrir aux élèves des écoles primaires et enfantines une large palette d'activités aussi variées qu'enrichissantes. Pour cela, nous tenons à vous remercier très chaleureusement.

Cependant, nous devons attirer votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicules privés dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devrait être engagée, l'assurance responsabilité civile de votre véhicule indemniserait les dommages corporels subis par les occupants du véhicule. En outre, nous vous rendons attentifs au fait que les assureurs peuvent réduire leurs prestations, le cas échéant recourir contre le détenteur du véhicule en cas d'accident causé par faute grave.

En outre, nous vous invitons à respecter les règles imposées par la loi sur la circulation routière, plus particulièrement pour ce qui touche au respect du nombre de passagers autorisés par véhicule (voir carte grise), au port de la ceinture de sécurité et à l'utilisation des sièges rehausseurs.

Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à répondre présents aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations énumérées ci-dessus et vous prions de recevoir, chers parents, nos cordiales salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic



Jacques Morand



Le Secrétaire général



Raoul Girard

Bus scolaires – conditions

CONDITIONS ET RÈGLES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

<p>LOI SCOLAIRE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la loi scolaire (art. 10, 11 RLS), les élèves ont droit à un transport gratuit s'il est reconnu. Un transport est reconnu si l'élève doit parcourir, pour se rendre de son lieu de domicile ou de sa résidence habituelle à son lieu d'enseignement, une distance supérieure ou égale à 2,5 kms. 																																										
<p>ABONNEMENT</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'abonnement est commandé pour toute l'année scolaire. ▪ Chaque élève qui prend le bus commande un abonnement pour sa ligne scolaire. ▪ Les places sont limitées et attribuées selon date de commande + degré (priorité aux 1-4^H). ▪ L'abonnement est nominatif et non remboursable (sauf déménagement hors cercle scolaire). ▪ <i>Les abonnements CFF / TPF / Mobul <u>ne sont pas valides</u> pour le bus scolaire.</i> 																																										
<p>CHARTRE PASSAGER</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves qui prennent les transports scolaires sont soumis aux règles de la charte passager, disponible via ce QR code (sous « Documents ») • Selon besoin, les places peuvent être attribuées aux élèves. <div style="text-align: right;"> <p>Lisez la charte passager</p>   </div>																																										
<p>PLANS DES LIGNES</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans des lignes, les arrêts et horaires sont disponibles via ce QR code (sous « Documents ») <div style="text-align: right;"> <p>Horaires Plans des lignes</p>   </div>																																										
<p>TARIFS</p> 	<p style="text-align: center;"><i>Abonnement non valide pour Mobul</i></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="3">TARIFS 2024 / 2025</th> <th>1^H</th> <th>2^H</th> <th>3/4^H</th> <th>5/8^H</th> </tr> <tr> <th>Rabais</th> <th>Prix par trajet</th> <th>Prix par enfant</th> <th>8 trajets simples par semaine</th> <th>14 trajets simples par semaine</th> <th>16 trajets simples par semaine</th> <th>18 trajets simples par semaine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100%</td> <td>0.55 cts</td> <td> 1^{er}</td> <td>160 CHF / an</td> <td>280 CHF / an</td> <td>320 CHF / an</td> <td>360 CHF / an</td> </tr> <tr> <td>-15%</td> <td>0.45 cts</td> <td> 2^{ème}</td> <td>135 CHF / an</td> <td>240 CHF / an</td> <td>270 CHF / an</td> <td>305 CHF / an</td> </tr> <tr> <td>-25%</td> <td>0.40 cts</td> <td> 3^{ème}</td> <td>120 CHF / an</td> <td>210 CHF / an</td> <td>240 CHF / an</td> <td>270 CHF / an</td> </tr> <tr> <td>-35%</td> <td>0.35 cts</td> <td> 4^{ème}</td> <td>105 CHF / an</td> <td>180 CHF / an</td> <td>210 CHF / an</td> <td>235 CHF / an</td> </tr> </tbody> </table>	TARIFS 2024 / 2025			1 ^H	2 ^H	3/4 ^H	5/8 ^H	Rabais	Prix par trajet	Prix par enfant	8 trajets simples par semaine	14 trajets simples par semaine	16 trajets simples par semaine	18 trajets simples par semaine	100%	0.55 cts	 1 ^{er}	160 CHF / an	280 CHF / an	320 CHF / an	360 CHF / an	-15%	0.45 cts	 2 ^{ème}	135 CHF / an	240 CHF / an	270 CHF / an	305 CHF / an	-25%	0.40 cts	 3 ^{ème}	120 CHF / an	210 CHF / an	240 CHF / an	270 CHF / an	-35%	0.35 cts	 4 ^{ème}	105 CHF / an	180 CHF / an	210 CHF / an	235 CHF / an
TARIFS 2024 / 2025			1 ^H	2 ^H	3/4 ^H	5/8 ^H																																					
Rabais	Prix par trajet	Prix par enfant	8 trajets simples par semaine	14 trajets simples par semaine	16 trajets simples par semaine	18 trajets simples par semaine																																					
100%	0.55 cts	 1 ^{er}	160 CHF / an	280 CHF / an	320 CHF / an	360 CHF / an																																					
-15%	0.45 cts	 2 ^{ème}	135 CHF / an	240 CHF / an	270 CHF / an	305 CHF / an																																					
-25%	0.40 cts	 3 ^{ème}	120 CHF / an	210 CHF / an	240 CHF / an	270 CHF / an																																					
-35%	0.35 cts	 4 ^{ème}	105 CHF / an	180 CHF / an	210 CHF / an	235 CHF / an																																					

POUR COMMANDER UN ABONNEMENT

	<p>COMMANDER UN ABONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplir et retourner le formulaire via ce QR code, avec une photo format passeport . ▪ Accepter les règles de la « charte passager » en signant le champ du formulaire. 	
	<p>CONFIRMATION D'UNE PLACE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La place est confirmée par email selon les disponibilités. ▪ Places attribuées <u>selon date de commande + priorité aux 1-4^H.</u> ▪ L'élève ne prend pas le bus s'il n'a pas reçu un abonnement ou une attestation. ▪ L'abonnement et la facture sont envoyés par courrier dans les meilleurs délais. 	

Bus scolaires – lignes et horaires



Les arrêts scolaires sont différents des arrêts Mobul ou TPF.

Selon la météo ou du trafic, les bus peuvent avoir un peu de retard.
A contrario, les bus n'attendent pas les élèves et partent de l'arrêt à l'heure.

Les arrêts sont toujours côté trottoir, par sécurité :
le sens des arrêts n'est donc pas le même à l'aller ou au retour.

Informations
Plans des lignes
Charte passage



LIGNE GRANGES - TOUR-DE-TRÈME		
Maison vers école		
Route des Granges	07.37	13.21
Rue des Ménestrels	07.38	13.22
Rue des Paradisiens	07.39	13.23
Rue des Baladins	07.40	13.24
Laiterie des Granges	07.41	13.25
La Tour Ecole	07.45	13.30
Ecole vers maison		
La Tour Ecole	11.40	15.30
Laiterie des Granges	11.44	15.34
Rue des Baladins	11.45	15.35
Rue des Paradisiens	11.46	15.36
Rue des Ménestrels	11.47	15.37
Route des Granges	11.48	15.38

LIGNE CARRY - LÉCHÈRE		
Maison vers école		
Chemin des Citards	07.29	13.19
Route de la Part-Dieu	07.30	13.20
Bâtiment Sociétés	07.33	13.23
Chemin du Repou-CEB33	07.38	13.28
Léchère Ecole	07.40	13.30
Ecole vers maison		
Chemin du Repou-CEB33	11.38	15.28
Léchère Ecole	11.40	15.30
Chemin des Citards	11.18	15.38
Route de la Part-Dieu	11.50	15.40
Bâtiment Sociétés	11.52	15.42

LIGNE CARRY/PÂLA - LÉCHÈRE		
Maison vers école		
Rue de la Pâla	07.32	13.22
Chemin du Repou-CEB33	07.38	13.28
Léchère Ecole	07.40	13.30
Ecole vers maison		
Chemin du Repou-CEB33	11.38	15.28
Léchère Ecole	11.40	15.30
Rue de la Pâla	11.45	15.35

LIGNE BULLE VERS MORLON		
Maison vers école		
Rue de Palud	07.25	13.15
Chemin de l'Etang	07.28	13.18
Rte de Chalamala	07.30	13.20
Chemin des Cerisiers	07.35	13.25
Rue de Jéricho	07.38	13.28
La Croix	07.39	13.29
Morlon Ecole	07.43	13.33
Ecole vers maison		
Morlon Ecole	11.38	15.28
La Croix	11.42	15.32
Rue de Jéricho	11.43	15.33
Chemin des Cerisiers	11.45	15.35
Rte de Chalamala	11.48	15.38
Chemin de l'Etang	11.51	15.41
Rue de Palud	11.53	15.43

LIGNE VERDEL - CONDÉMINE		
Maison vers école		
Palud bifurcation	07.26	13.16
Rue de Corbières	07.30	13.20
Rue de Vuippens	07.34	13.24
Condémine Ecole	07.40	13.30
Ecole vers maison		
Condémine Ecole	11.40	15.30
Palud bifurcation	11.46	15.36
Rue de Corbières	11.50	15.40
Rue de Vuippens	11.54	15.44

LIGNE JÉRICO - CONDÉMINE		
Maison vers école		
Chalamala scolaire	07.25	13.15
Cerisiers bifurcation	07.27	13.17
Chemin des Cerisiers	07.28	13.18
Rue de la Combaz	07.30	13.20
Rue de Jéricho	07.32	13.22
Chemin du Javro	07.35	13.25
Condémine Ecole	07.40	13.30
Ecole vers maison		
Condémine Ecole	11.40	15.30
Chalamala scolaire	11.46	15.36
Cerisiers bifurcation	11.48	15.38
Chemin des Cerisiers	11.49	15.39
Rue de la Combaz	11.51	15.41
Rue de Jéricho	11.53	15.43
Chemin du Javro	11.56	15.46

Plan des sites scolaires – La Tour-de-Trême



ÉTABLISSEMENT DE LA TOUR-DE-TRÊME

026 919 49 81

Mme Laurence CASTELLA
Directrice d'Ecole Primaire (dirEP)
laurence.castella@edufr.ch

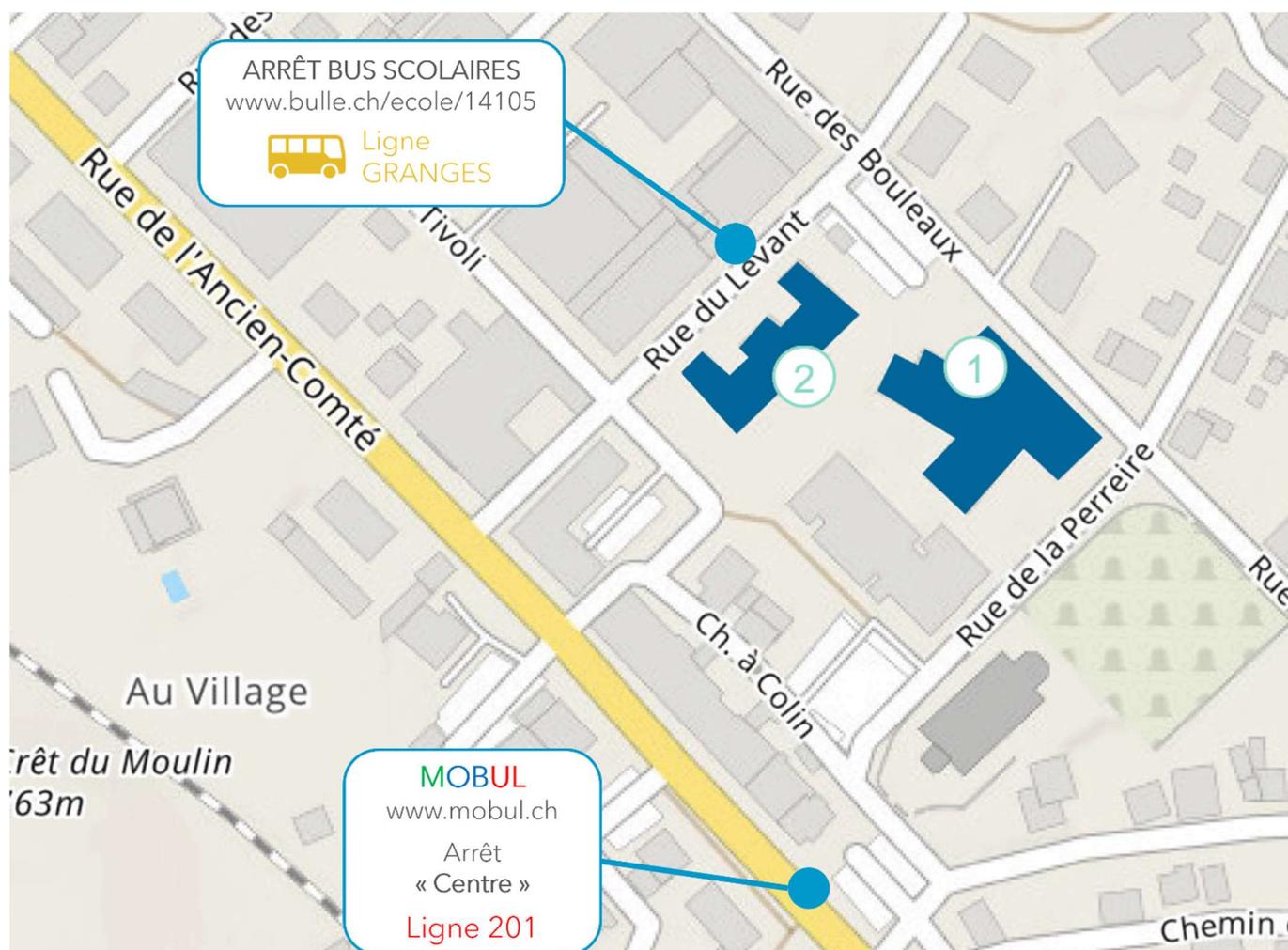
Mme Doris CLERC
Concierge
026 919 49 81 (suivi du 3)

1. LA TOURMALINE

- Bureau de la direction
- Salles de classe
- Accueil extrascolaire
- Salle de sport

2. LE TOURNESOL

- Salles de classe
- Accueil extrascolaire



Plan des sites scolaires – La Condémine



ÉTABLISSEMENT DE LA CONDÉMINE

026 919 49 63

Mme Sophie MOURA
Directrice d'École Primaire (dirEP)
sophie.moura@eduftr.ch

M. Serge GOBET
Adjoint de direction
serge.gobet@eduftr.ch

M. Denis SIMON-VERMOT
Concierge
026 919 49 63 (suivi du 3)

1. LE FRÊNE

- Bureau de la direction
- Salles de classe
- Salle polyvalente

2. LE TILLEUL

- Salles de classe
- Salles de sport

3. LE BOULEAU

- Accueil extrascolaire
- Salles de sport

4. LE CHÊNE

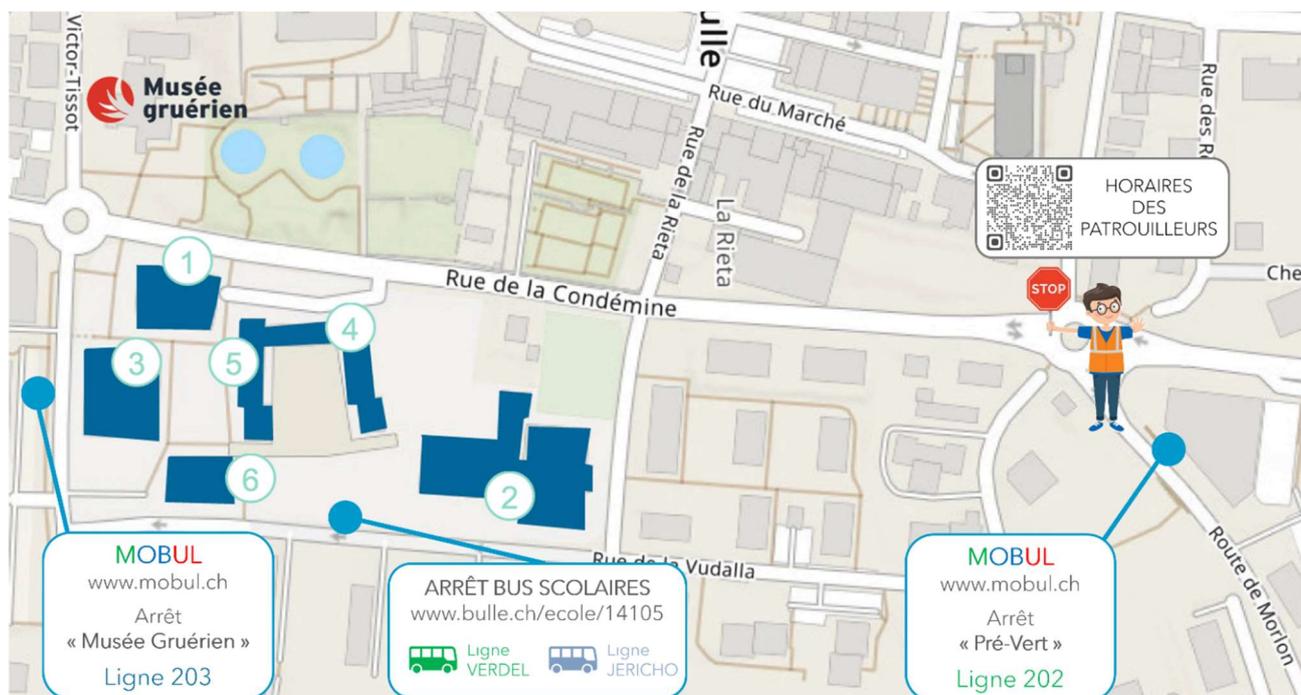
- Salles de classe

5. LE HÊTRE

- Salles de classe

6. L'ÉRABLE

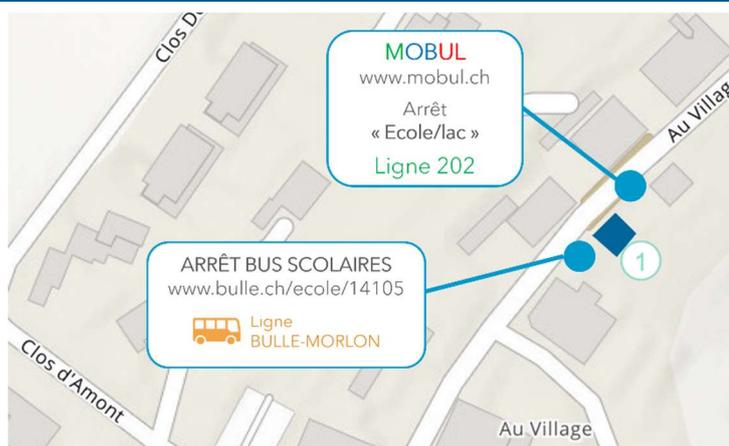
- Salles de classe



École de Morlon

1. MORLON

- Salles de classe
- Accueil extrascolaire



Plan des sites scolaires – La Léchère



ÉTABLISSEMENT DE LA LÉCHÈRE

026 919 49 51

M. Thierry BÜRGISSER
Directeur d'Ecole Primaire (dirEP)
thierry.buergisser@edufr.ch

M. Serge GOBET
Adjoint de direction
serge.gobet@edufr.ch

M. Loïc MICHOU
Concierge pour bâtiments Léchère et Dardens
026 919 49 51 (suivi du 3)

M. Valentin ROBATEL
Concierge pour bâtiment CEB33
079 529 05 11 (durant les heures de bureau lun au ven)

1. CEB33

(Château-d'En-Bas 33)

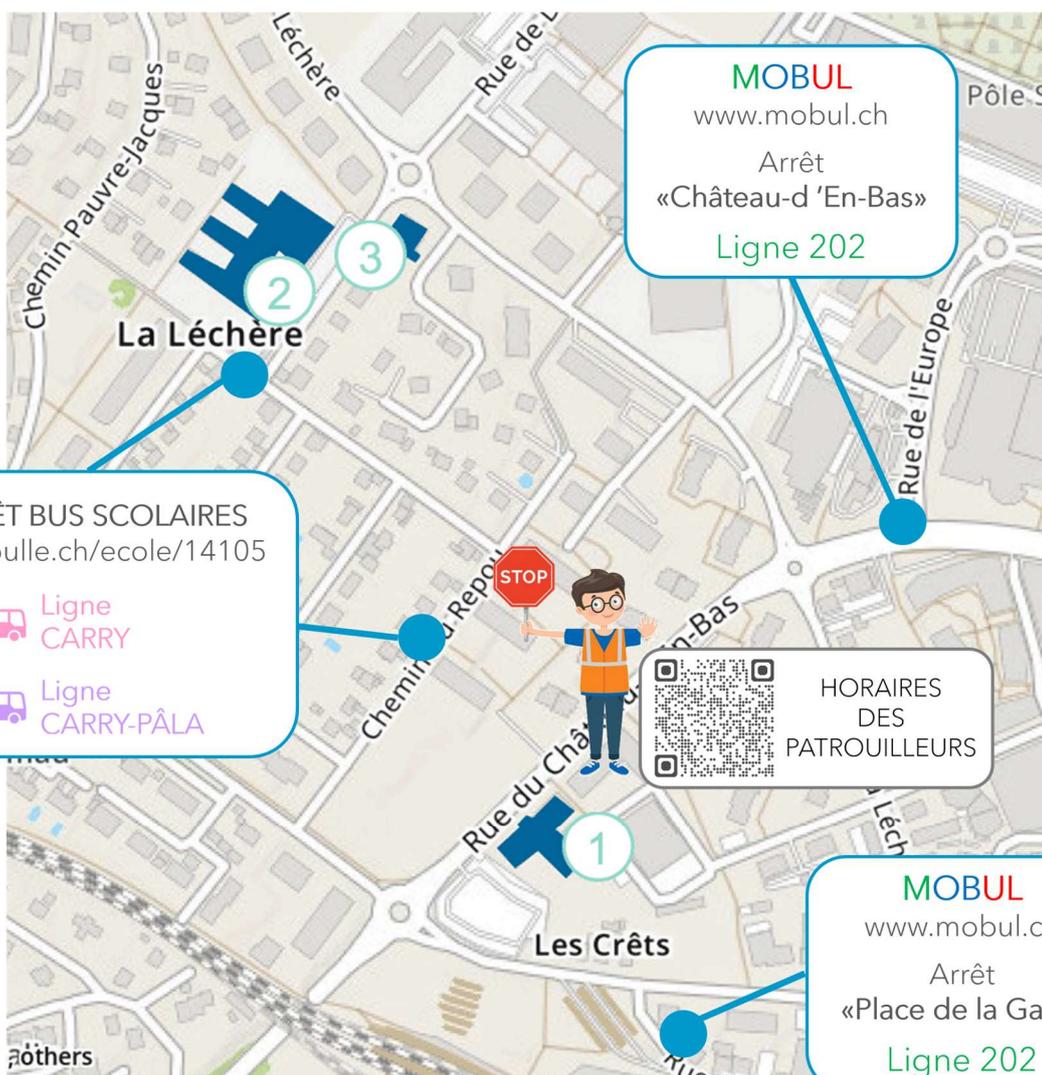
- Bureau de la direction
- Salles de classe
- Accueil extrascolaire

2. LA LÉCHÈRE

- Salles de classe
- Salle de sport

3. DARDENS

- Salles de classe
- Accueil extrascolaire





Autorisations parentales pour les élèves de Bulle-Morlon

A remplir et donner à l'enseignant jusqu'au 1^{er} septembre

Nom et prénom de l'élève :

Classe de l'élève :

Les parents de l'élève autorisent/refusent les points ci-dessous en cochant : (oui) / (non)

Il est possible en tout temps :

- de demander le retrait d'une production particulière si sa publication vous dérange ou dérange votre enfant.
- de retirer votre autorisation générale en contactant l'enseignant de votre enfant.



PHOTOS, FILMS, ŒUVRES		Oui	Non
Nous autorisons l'enseignant :	- à photographier notre enfant dans le cadre scolaire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	- à filmer notre enfant dans le cadre scolaire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	- à exposer des photographies sur lesquelles notre enfant apparaît, uniquement dans des lieux en rapport avec le cadre scolaire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	- à montrer, dans le cadre scolaire, des films dans lesquels notre enfant apparaîtrait.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nous autorisons l'école :	- à présenter dans le cadre scolaire des œuvres créées par notre enfant à l'école (textes, sons, images, dessins, etc...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	- à diffuser hors environnement scolaire des films montrant des images de notre enfant, notamment dans le cadre de reportages officiels validés par la direction de l'établissement.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

TRANSPORT VÉHICULE PRIVÉ		Oui	Non
Nous avons pris connaissance de la responsabilité civile lors du transport d'enfants par des véhicules privés lors d'activités scolaires, en page 18 du bulletin d'informations.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nous acceptons que notre enfant soit véhiculé par un tiers dans le cadre d'activités scolaires.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

CHARTRE INTERNET ET RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE		Oui	Non
Nous avons lu la charte internet de l'école en page 11 du bulletin d'informations Bulle-Morlon, et soutenons les règles qu'elle contient.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Nous connaissons le règlement des écoles du Cercle scolaire Bulle-Morlon, disponible via le code QR de gauche, ou sur le site internet de la commune : www.bulle.ch/reglements/380353	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX		Oui	Non
Notre enfant suivra l'enseignement religieux catholique protestant ou réformé		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



A remplir par l'élève

Je m'appelle :

....., je connais la charte internet de mon école et je m'engage à la respecter.

Signatures des parents :

Date :

Index

Par souci de simplification, la forme masculine utilisée s'applique aux personnes des deux sexes dans ce bulletin.

2	KLAPP : communiquer avec l'école
3	Horaires et partage des responsabilités
4	Calendrier scolaire, organisation des 24/25 août 2024 et horaires spéciaux
5	Contacts scolaires et communaux
6	Absences, jours jokers, rendez-vous médicaux
7	Informations générales
8	Travailleurs sociaux (TSS)
9	Fournitures scolaires, subventions communales
10-11	Charte internet et utilisation des écrans
12	Sport à l'école
13	Devoirs surveillés
14-15	Accueil extrascolaire (AES)
16	Prévention et promotion de la santé
17	Service jeunesse, ludothèque, bibliothèques scolaires
18	Pedibus, se rendre à pied à l'école
19	Sécurité routière
20	Mobul, itinéraires pédestres, patrouilleurs et accompagnateurs
21	Transport avec véhicules privés lors d'activités scolaires
22	Bus scolaires : charte passager, conditions
23	Bus scolaires : horaires et plans des lignes
24-26	Plans des sites scolaires : Tour-de-Trême, Condémine-Morlon, Léchère
27	A REMPLIR PAR LES PARENTS (page à détacher) - Autorisations concernant l'élève
28	Index

